

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 10

Artikel: La fatigue oculaire chez les ouvriers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment nouveau sorte une œuvre de paix et de justice sociale.

Je recommande notre motion à votre acceptation.



La semaine anglaise en France.

Après les Syndicats ouvriers et les Commissions départementales du travail, le Conseil supérieur du travail s'est prononcé en faveur de la semaine anglaise. A une faible majorité, il est vrai, les vœux suivants ont été adoptés :

« A. — Pour les femmes et les enfants.

La journée légale du travail pour les femmes et les enfants employés dans l'industrie reste fixée, pour les cinq premiers jours de la semaine, à dix heures. Le samedi, le travail, sans exception, devra cesser à midi.

B. — Pour les hommes adultes.

La journée de travail des hommes adultes employées dans l'industrie reste soumise, pendant les cinq premiers jours de la semaine, aux règles établies par le décret-loi du 9 septembre 1848, modifié par l'article 2 de la loi du 30 mars 1900.

Le samedi, dans les industries qui seront déterminées par la Commission permanente du Conseil supérieur du travail, le travail pourra cesser, pendant toute l'année, ou seulement une partie de l'année, le samedi après-midi.

L'heure de cessation du travail sera arrêtée d'un commun accord entre les Syndicats patronaux et ouvriers de la ville, ou de la région, ou à défaut par les Conseils de prud'hommes.

C. — Dans les établissements commerciaux de gros, bureaux, banques, assurances — et partout où la mesure pourra être réalisée sans préjudice grave pour le public — le travail cessera à midi les samedis et veilles de jours fériés.

Dans les autres établissements commerciaux, le personnel bénéficiera d'un repos compensateur l'un quelconque des jours de la semaine, de préférence le lundi.»

L'enquête qui avait précédé cette discussion avait démontré que l'opinion ouvrière était favorable à la réforme.

Du côté patronal, l'opposition n'était pas irréductible. Dans beaucoup d'industries l'usage s'est établi de libérer les ouvriers de bonne heure le samedi et il s'agit de consacrer légalement cet usage plutôt que d'innover.

Mais la plupart des syndicats patronaux, d'accord avec de nombreux syndicats ouvriers, représentés les uns et les autres dans les Commissions départementales du travail, appelées à formuler leur avis sur la question, estiment que la semaine

anglaise doit être établie par une convention internationale.

C'est de ce côté que la solution nous paraît, à nous aussi, devoir être cherchée. Avant d'alourdir encore par des dispositions insuffisamment mûries notre législation du travail en perpétuelle gestation, il faut ne point décourager l'industrie nationale.

Confions aux prochains congrès internationaux le soin de régler au mieux des intérêts du monde du travail cette question, grave entre toutes par l'accentuation de la crise de main-d'œuvre qu'elle provoquerait.

Les études, les tractations dont elle s'accompagnera seront une heureuse occasion de rapprocher patrons et ouvriers. Ce sera autant de gagné pour la paix du travail.

A. Laurens.



La fatigue oculaire chez les ouvriers.

Voici les conclusions, fort intéressantes, d'une étude de M. le Dr Terrien, sur l'éclairage rationnel des ateliers et le surmenage oculaire chez les ouvriers, qui a paru dans le *Bulletin de l'Inspection du Travail*.

Toute fatigue prolongée de l'œil se traduit tout d'abord par une exagération du clignement, puis les détails des objets fixés se troublent par suite du relâchement de l'accommodation, c'est l'asthénopie accommodative; il peut même se produire de la diplopie binoculaire par le relâchement de la convergence (asthénopie musculaire), tous phénomènes s'accompagnant de rougeur de la conjonctive, de larmoiement, de douleurs névralgiques périorbitaires, quelquefois même de photophobie et dont l'ensemble caractérise la fatigue oculaire à tous les degrés.

Celle-ci sera naturellement très variable avec le genre de travail, sa durée et, surtout, suivant le genre de réfraction du sujet qui l'exécute. Il est évident que les ouvriers atteints de vice de réfraction, myopie, hypermétropie, astigmatisme, seront beaucoup plus sensibles que d'autres aux effets nocifs d'un travail prolongé, et il serait intéressant, à ce point de vue, de corriger soigneusement la réfraction lorsque celle-ci n'est pas normale, en particulier chez les jeunes sujets. Bien des affections oculaires pourraient être évitées de ce chef.

D'une manière générale, il serait à désirer que le travail ne fût jamais prolongé trop longtemps, surtout lorsqu'il s'agit de travaux fins et délicats. Le travail devrait être suspendu souvent, ne fut-ce qu'une ou deux minutes à la fois, afin de permettre le relâchement de l'accommodation. Et on aurait l'avantage, tout en ménageant l'organe visuel, d'éviter les accidents si fréquents dans l'in-

dustrie. Bien des ouvriers, interrogés à ce sujet, nous ont dit avoir éprouvé des phénomènes de fatigue oculaire, fatigue nécessitée par la tâche à remplir, l'ouvrier travaillant aux pièces et devant faire chaque jour une quantité déterminée, sous peine d'être congédié.

Il cherche naturellement, afin d'augmenter son salaire, à dépasser même la quantité fixée, et ce travail forcé entraîne des phénomènes de fatigue oculaire et expose même à des accidents lorsque l'ouvrier travaille à la machine, ce qui est le cas le plus habituel.

Enfin bien des phénomènes de fatigue oculaire sont la conséquence d'un mauvais éclairage. Celui-ci ne sera, pour ainsi dire, jamais trop considérable, et nous avons vu l'utilité à ce sujet de l'éclairage de réserve.

Notons que certains sujets présentent une sensibilité exagérée à la lumière artificielle. Il semble bien qu'il faille rapporter en pareil cas cette sensibilité à l'action novice des rayons ultra violets, et on pourra recommander alors le port de verres de lunettes spéciaux.

On a beaucoup étudié, dans ces derniers temps, les différentes substances capables d'arrêter les rayons de courte longueur d'onde. Déjà le verre ordinaire les arrête en grande partie; aussi les lampes à arc ne seront jamais à feu nu. En outre, on prescrira, chez les sujets présentant une sensibilité exagérée à la lumière, le port de verres spéciaux.



Education.

« Après le pain, disait Danton, l'éducation est le premier besoin du peuple. » Ce que, par notre critique déterministe, nous précisons en ce sens: que la primordiale de ces deux conditions de la vie sociale, le pain ou la vie matérielle, détermine la seconde, la vie morale et intellectuelle de l'homme. « Ce n'est pas, écrit Marx, la manière de penser de l'homme qui explique sa manière de vivre, mais au contraire la manière de vivre de l'homme qui explique sa manière de penser. »

Avec quelle force apparaît la vérité de cette conception, à mesure qu'évolue notre société capitaliste!

Mais, méconnaissant, ici comme en tout, les lois économiques, les défenseurs de l'ordre capitaliste — avec son désordre — prétendent faire de la seconde des conditions vitales précitées, l'éducation, procéder la première, le pain: Eduquez, professent-ils, l'individu, par l'amélioration duquel vous aurez ainsi réformé et amélioré le milieu social.

Or, écoutons un peu l'évolutionniste Herbert Spencer lui-même:

« L'éducation, de quelque nature qu'elle soit, n'a-t-elle pas pour fin prochaine de préparer l'enfant à la vie, de former un citoyen qui puisse faire son chemin dans le monde? Et faire son chemin dans le monde (nous n'entendons pas, par là, devenir riche, mais acquérir les moyens d'élever une famille), cela n'implique-t-il pas une certaine adaptation de l'individu au monde tel qu'il est maintenant? Si l'on pouvait, au moyen d'un système d'éducation donné, produire un être idéal, n'est-il pas douteux qu'il fût propre à vivre dans le monde tel qu'il est? Ne pouvons-nous pas soupçonner avec raison que l'extrême délicatesse de ses sentiments, que l'extrême élévation de ses règles de conduite, lui rendraient la vie intolérable ou même impossible? Et, si admirable que le résultat obtenu pût être au point de vue de l'individu, ne serait-il pas manqué au point de vue de la société et de la famille? »

On ne peut, plus catégoriquement, détruire toute la conception de l'amélioration du milieu par l'amélioration de l'individu.

En effet, l'homme ne vaut que par sa force-travail, et il n'acquiert sa vie matérielle qu'au prix que l'on donne pour l'usage de cette force.

A cette valeur sociale, à ce prix déterminé et limité par le mode de production, diminué même à mesure qu'évolue le mode de production mécanique, l'Education n'ajoute rien. Elle ne fait que développer chez l'individu les désirs, les prétentions légitimes à sa part au mieux-être que donne le progrès. Et ceci, alors que ces moyens de jouissance sont limités par sa valeur productive, par son prix.

Ainsi, nous pouvons voir dans l'Education un ferment de destruction d'autant plus actif du régime capitaliste qu'elle est ferment de convoitise et de révolte, dans une même misère qu'elle n'atténue pas.

Elle n'est pas pour nous un but, mais un moyen. Et c'est notre œuvre, et c'est notre rôle d'éducateurs, de travailleurs, de les conduire, dans cette révolte née de leur conscience plus éveillée de classe productive des richesses dont ils sont dépossédés, vers le but unique et fatal de leur émancipation.

Par la connaissance que nous leur donnons des faits économiques qui les entraînent et dont il faudra qu'ils se rendent maîtres, nous leur enseignons que cette émancipation ne sera que par la restitution qu'ils se seront faites des forces productives.

Alors seulement, dans leurs mains, ces forces apporteront un bien-être matériel par lequel la vie intellectuelle et morale trouvera sa libre expression.

André Maillet.